

## Résolution : Oui au soutien des médias. Mais correctement – et rapidement !

Prise de position de l'Association suisse des journalistes sur la  
prise de position de la COFEM « Avenir de l'aide aux médias » du 10 janvier 2023

### Oui à l'encouragement du Conseil de la presse et du Journafonds

L'association **impresum**, les journalistes suisses, est en principe favorable à l'encouragement des médias. Elle ne doit pas rendre les médias dépendants de l'Etat et elle doit servir la liberté des médias et le droit du public à la liberté d'information. La promotion de la qualité, de la diversité des médias et de la compétence professionnelle des journalistes sont prioritaires dans ce contexte. (L'engagement des journalistes d'**impresum** en matière de politique des médias, voir [www.impresum.ch](http://www.impresum.ch)).

**impresum** salue donc l'engagement de la COFEM en faveur de l'encouragement des médias et, par conséquent, son constat : « **Les médias journalistiques sont importants pour la démocratie** ». Et **impresum** est d'accord avec la critique faite à la réduction du personnel journalistique par les éditeurs et avec la conclusion que cela nuit à l'information de la population.

La promotion du « **Conseil suisse de la presse** », qu'**impresum** a fondé, tout en préservant son indépendance, sert la pertinence et la crédibilité du journalisme. **impresum** considère également comme judicieux les soutiens incontestés à la **formation professionnelle** ou à une **agence** à but non lucratif. Le soutien d'un fonds de recherche, notamment, est porteur d'avenir comme le « **Journafonds** » cofondé par **impresum** devant être appelé par son nom.

### De nouveaux montants sont nécessaires - pas seulement un nouveau système

**impresum** salue le fait que les médias journalistiques doivent également continuer à être soutenus et que les investissements dans les emplois journalistiques ainsi que l'adhésion au Conseil de la presse et à la « **Déclaration des devoirs et des droits** du/de la journaliste » soient mentionnés comme conditions. **impresum** rappelle que le **droit à une convention collective** sur les conditions de travail fait partie de cette déclaration, de même que la **rémunération correspondant à la responsabilité** (ch. f. et g.). **L'aide aux médias doit être liée à ces conditions.**

Une position sur « Avenir de l'aide aux médias » n'est toutefois d'aucune utilité si aucun montant n'est mentionné. Les mesures de soutien actuelles, en plus du « service public », représentent environ 180 millions de francs, rabais fiscaux compris. Il manque aux médias privés plusieurs milliards de francs provenant du marché publicitaire transformé pour la production journalistique. A titre de comparaison, la redevance de radio-télévision rapporte 1'370 millions de francs par an et finance le service public médiatique. Les ordres de grandeur le montrent : une simple redistribution (technologiquement neutre) de l'aide actuelle ne sauvera guère la diversité des médias privés, qui est importante pour la démocratie.

### Des montants de soutien pertinents sont exigés. Avant qu'il ne soit trop tard !

**impresum** demande que la COFEM et le DETEC ainsi que l'OFCOM soutiennent dans le processus politique une aide aux médias qui, tant au niveau des critères d'attribution que du **volume, présente un réel potentiel** pour garantir durablement la diversité et l'indépendance de l'information journalistique au niveau national et régional. Elle doit pouvoir être **mise en œuvre rapidement** et garantir la diversité et la qualité des médias avant que d'autres emplois ne soient supprimés, entraînant une perte d'expertise et de ressources journalistiques, et avant que d'autres titres et rédactions ne soient fermés.

Décidé à l'unanimité lors du Forum des présidentes et présidents d'**impresum**, le 10 février 2023. La coprésidence d'**impresum**

Franca Siegfried

Edgar Bloch